## Les Nouvelles de Lanrigar



Numéro 85

Parution trimestrielle

Juillet 2021



### Le mot du Maire

Les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin derniers ont été marquées par une forte abstention. Ce phénomène n'a pas épargné Lanrigan.

Avec une abstention de 62,38 % au 1<sup>er</sup> tour et de 58,42 % au 2<sup>ème</sup> tour, notre commune a une meilleure participation qu'au niveau national mais sans être la Marianne du civisme qu'elle avait reçu en 2007.

Une grande question se pose : la liberté est-elle le droit de voter que nos aînés ont chèrement obtenu et qui a été accordé aux femmes seulement en 1944 ou la liberté, est-elle de s'abstenir pour exprimer un éventuel mécontentement ?

Pourtant, le Département nous ouvre des droits dans l'action sanitaire et sociale, protège par la sécurité incendie, offre des infrastructures routières et des collèges pour notre mobilité et l'éducation de nos enfants ainsi que la culture par la lecture. La Région, quant à elle, nous permet de nous déplacer en TER, en bus, notamment scolaire, d'avoir accès à la formation professionnelle, d'être accueilli dans un lycée dans de bonnes conditions, d'avoir un territoire le plus équilibré possible par son aménagement, la préservation de l'environnement.

Aujourd'hui, une autre liberté s'est imposée à nous : la liberté de refuser ou de se protéger. Refuser la vaccination au risque d'être malade et reconfiner, d'avoir des restrictions de circulation. Se protéger, pour soi mais aussi pour les autres et se retrouver ensemble. L'article 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen nous le traduit admirablement : la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.

Les libertés individualistes n'amènent qu'au chacun pour soi pour un confort personnel alors que la liberté de tous doit être la somme des libertés individuelles encadrées. Nos lois, notre Constitution, nous permettent d'avoir cette liberté démocratique tels que le débat d'opinion, le droit à l'information, de participer, créer des associations. Notre commune, par sa municipalité et ses associations, veut que ces droits soient mis en avant. Les associations ont besoin de membres, de bénévoles afin qu'elles puissent vivre et donner à notre commune un dynamisme dans leurs actions. La municipalité, par ses réunions d'information et

### Maíríe : 14h-17h

mardi - vendredi 02 99 73 01 85

mairiedelanrigan@orange.fr https://www.facebook.co

m/Lanrigan www.lanrigan.fr

## Permanence du Maire :

1<sup>er</sup> samedi du mois 9h-11h.

#### Sommaire

Le mot du Maire

CR conseil municipal du 20/05/2021 **2** du 29/06/2021 **6** 

Infos Diverses

Lanri'Gallo

É vènements à

venír

#### LES MERCREDIS DE L'ETE

Jazz Manouche le 25/08

#### **FETE DU PATRIMOINE**

Réunion d'organisation le 27/08 l'appel à un projet citoyen, entend que ses habitants s'investissent dans la vie communale, s'inscrivent sur les listes électorales.

André Gide disait « Le bonheur de l'homme n'est pas dans la liberté mais dans l'acceptation d'un devoir ». Je crois que cette phrase prend tout son sens actuellement.

## Conseil Municipal du 20 mai 2021

## **Transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes Bretagne**Romantique (CCBR)

La nouvelle Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), publiée en décembre 2019, vise à renforcer le lien entre politiques de mobilité et politiques en faveur de l'environnement. L'ambition est d'améliorer concrètement la mobilité au quotidien pour tous les citoyens et dans tous les territoires, grâce à des transports plus faciles, moins coûteux et plus propres.

La LOM vise à organiser la compétence mobilité à deux niveaux :

- À l'échelle de l'intercommunalité : l'AOM locale (CCBR) peut devenir compétente pour tous les services à l'intérieur de son ressort territorial. La CCBR deviendrait une AOM de proximité ;
- À l'échelle de la Région : l'AOM régionale est compétente pour tous les services hors AOM locales. On parle d'AOM de maillage.

Le conseil communautaire a délibéré à la majorité absolue en faveur de la prise de compétence afin de devenir AOM locale en mars 2021. Le conseil municipal de Lanrigan a approuvé cette décision.

# Convention constitutive du groupement de commandes pour des travaux de voirie : travaux d'enrobés avec la Communauté de Communes Bretagne Romantique (CCBR)

La compétence voirie à l'intérieur de l'agglomération a été transférée aux communes le 1<sup>er</sup> janvier 2021. La CCBR a proposé un projet de convention de groupement spécifique pour la mise en place d'un accompagnement des communes, qui le souhaitent, afin de réaliser des travaux d'enrobé. L'objectif est de mieux identifier les besoins et de maîtriser les coûts avec un marché mutualisé.

#### Avis sur le projet du Pacte de Gouvernance de la Communauté de Communes Bretagne Romantique (CCBR)

\*\*

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a introduit la possibilité d'élaborer un Pacte de Gouvernance entre les Communautés de Communes et leurs communes membres. Ce projet est finalement orienté autour de trois grands axes :

1- Le rappel des instances réglementaires de la Communauté de Communes Bretagne Romantique

#### 2- La Gouvernance partagée dans laquelle il est précisé :

- a- Le droit à l'information de tous les conseillers communautaires et de tous les conseillers municipaux ;
- b- Le renforcement du rôle et de l'implication de la conférence des maires et des conseils municipaux dans la réflexion, la préparation et l'élaboration des projets communautaires au travers de :
- ° La diffusion des comptes rendus des réunions de bureaux et des conférences des maires à tous les conseillers municipaux et communautaires ;
- ° La consultation des conseils municipaux avant toute prise de décision par la CCBR sur les sujets d'ordre majeur ;
- ° Rôle des conseillers communautaires : ils sont les Rapporteurs de l'actualité de la Communauté de communes Bretagne Romantique au sein de chaque conseil municipal ;
  - ° La diffusion aux communes d'une Newsletter sur l'actualité de la CCBR.
- c- Le renforcement de la proximité entre les communes-membres et la Communauté de Communes.

## 3- La Mutualisation des services et des moyens des communes et de la Communauté de communes.

Le Conseil Municipal a émis un **avis favorable** au projet de Pacte de Gouvernance présenté ci-dessus.

## **Avis sur la modification du nom de la Communauté de Communes Bretagne Romantique (CCBR)**

La Communauté de communes Bretagne romantique a entamé un travail de refonte de son identité visuelle, afin que celle-ci corresponde mieux au territoire qu'elle représente, et soit en adéquation avec les codes de la communication actuels. Cette évolution de l'image graphique de la collectivité s'inscrit dans l'histoire de la Communauté de communes qui connait aujourd'hui un tournant, notamment politique, après 25 ans d'existence. Il est aujourd'hui proposé de faire évoluer le nom de la collectivité vers la dénomination « Bretagne Romantique Communauté ». Il s'agit d'une manière de dire « Notre territoire évolue, nos administrés évoluent, nous évoluons avec eux ». Le coût de l'évolution du nom de la collectivité est nul, puisqu'il s'inscrit dans un processus déjà entamé qui est celui de la refonte de l'identité visuelle de la collectivité.

Un échange entre les conseillers a fait ressortir l'absence du mot « Communes » dans cette nouvelle dénomination. Le Conseil Municipal s'interroge sur l'aspect financier de cette décision.

Après en avoir délibéré par 8 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal a décidé de donner un avis défavorable à la proposition de modification du nom de la

Communauté de communes Bretagne romantique et de retenir le nom « **Bretagne Romantique Communauté** » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### ❖ Adhésion à l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine (AMR35)

L'Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3 500 habitants.

Face aux difficultés que rencontrent les communes rurales en termes financiers, en matière de services publics notamment, quelques maires ont décidé de se grouper en créant une antenne départementale de l'Association des Maires Ruraux de France. L'AMR 35 se veut à la fois un lieu d'échanges et de réflexion des maires ruraux sur les problèmes qui leur sont spécifiques et une force d'action pour faire valoir leurs positions et leurs revendications.

La cotisation annuelle s'élève à 101.00 €.

Le Conseil Municipal a validé cette adhésion à 9 voix POUR et 1 ABSTENTION.

#### Devis portails cimetière

Les 2 portails du cimetière sont en mauvais état et présentent des risques pour la sécurité des administrés.

2 devis ont été présentés au Conseil Municipal, pour la réfection des portails à l'identique.

L'entreprise CHARTIER FRERES a été retenue pour un montant de 2 250.00 € HT.

## **❖** <u>Devis peinture − Menuiseries extérieures salle communale et portails cimetière</u>

3 devis ont été présentés au Conseil Municipal pour la réfection des peintures des menuiseries extérieures de la salle communale (portes + encadrement fenêtres), et la mise en peinture des nouveaux portails du cimetière.

L'entreprise ESNAULT Dominique a été retenue pour un montant de 1 660.68 € HT

#### Location barnum - campagne électorale

M. le Maire a indiqué au Conseil Municipal qu'il a été contacté au sujet de la location des barnums communaux pour la campagne électorale. Pour rappel, seuls, les habitants de la commune peuvent louer les barnums sans la salle. Ils ne seront réservables qu'un mois avant la location afin de garder la priorité au locataire de la salle communale.

Un nouveau tarif a été discuté pour cette demande :

	TARIFS	CAUTION
Location	200 €/barnum pour 1 à 2 semaines	500€
campagne électorale	150 €/barnum pour 3 à 4 semaines	500 €

Après en avoir délibéré par **8 voix POUR** et **2 CONTRE**, le Conseil Municipal a décidé de valider l'ajout des tarifs précités pour la location des barnums communaux et la location des barnums pour cette demande.

#### \* Adhésion au pacte et aux statuts de la société de projet éolien

La commune de Lanrigan, membre de la Communauté de Communes Bretagne Romantique (CCBR), dispose sur son territoire d'un potentiel éolien de production locale d'énergie renouvelable. De nombreux développeurs éoliens l'ont sollicité afin de lancer le développement d'un projet. Les études de préfaisabilité réalisées par les développeurs privés et présentées à la commune envisagent un parc éolien de trois éoliennes de 3MW.

En cohérence avec les engagements du PCAET de la CCBR qui prévoit à minima l'installation de six éoliennes d'ici à 2030 à l'échelle du territoire, la commune de Lanrigan est favorable au développement d'un projet éolien à condition que celui-ci soit, et demeure, un projet de territoire respectueux de ses intérêts.

Depuis le milieu de l'année 2019, Energ'iV a accompagné la commune dans la formation de ses élus sur les enjeux d'un projet éolien, a contribué à la rédaction d'une charte locale de l'éolien qui définit les conditions de développement souhaitées par la commune et a instauré les conditions favorables au dialogue avec les propriétaires fonciers et exploitants agricoles ainsi qu'avec l'ensemble des habitants de Lanrigan.

La proposition d'Energ'iV, afin d'assurer une bonne place des acteurs publics et citoyens dans le projet, a été la réalisation de la maitrise foncière par la commune via la signature de promesse de bail. Cette procédure en cours depuis plusieurs mois a nécessité un important dialogue entre tous les acteurs et une rédaction adaptée des promesses de bail.

L'obtention de ces accords permettra à la commune d'effectuer un apport en nature au capital de la société de projet et ainsi de participer à sa gouvernance en valorisant le travail réalisé. Les apports en numéraire seront libérés à concurrence de cent euros (100 €) par action. La Commune de Lanrigan apportera à la société, sous les garanties ordinaires de fait et de droit l'ensemble des promesses de bail nécessaires, portant sur les parcelles de la zone de développement potentiel du parc. En rémunération de cet apport étant évalué à trente mille euros (30 000 €), la Commune de Lanrigan se verra attribuer trois cent (300) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 €) euros chacune, intégralement libérées.

#### Poursuite du projet et ouverture du capital à un co-développeur :

La société de projet va lancer une procédure de sélection afin de retenir un développeur en capacité d'assurer la conduite technique du projet.

La répartition du capital envisagée au moment du financement du projet est schématiquement : 1/3 territoire, 1/3 citoyen, 1/3 co-développeur.

Le Conseil municipal **approuve** la participation de la Commune de Lanrigan, à la création de la société de projet du parc éolien de Lanrigan via l'apport en nature de l'ensemble des promesses de bail nécessaire au projet. Cet apport est valorisé à hauteur de trente mille euros (30 000 €), soit l'attribution de trois cent (300) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 €) euros chacune, intégralement libérées.

#### Dénomination sociale de la société de la société de projet éolien

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de nommer la société de projet éolien « Lanrigan dans l'vent ».

### Conseil Municipal du 29 juin 2021

## Présentation de l'association Bruded par Mme MENEC et adhésion à ladite association

L'association Bruded a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable, en Région Bretagne et Loire-Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives en organisant des visites et rencontres témoignages sur des thématiques ciblées (attractivité centre-bourgs, aménagement espaces jeux). Actuellement, 250 collectivités sont adhérentes, dont 80% ont moins de 2000 habitants.

L'adhésion est de **0,30 € par habitant et par an**. L'adhésion 2021 pour Lanrigan s'élèverait à : 154 habitants X 0,30 € = 46,20 euros par an.

Le conseil municipal a décidé par **6 voix POUR** et **1 ABSTENTION** d'adhérer à l'association Bruded.

#### Limitation de l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Selon <u>l'article 1383 du Code Général des Impôts</u>, les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement sauf délibération contraire de la commune et/ou de l'EPCI à fiscalité propre sur la part de la TFPB qui leur revient.

La réforme de la taxe d'habitation en 2020, a apporté des modifications à ce dispositif d'exonération temporaire. Avant la réforme, l'exonération s'appliquait d'office sur la part départementale de TFPB. Pour permettre aux contribuables de continuer à bénéficier de l'exonération sur l'ancienne part départementale de TFPB transférée à la commune, le législateur a fixé une exonération minimum de 40% sur l'ensemble de la nouvelle part communale de TFPB (ancienne part communale + ancienne part départementale).

Pour rappel, les taux actuels de la taxe foncière sur les propriétés bâties à Lanrigan sont de 14,65 % pour la part communale et de 19,90 % pour la part départementale, laquelle revient à partir de 2021 à la commune. L'addition des taux sera ainsi de 34,55%.

Après délibération, le conseil municipal a décidé par 5 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION de militer cette exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties, à hauteur de 40 % de la base imposable.

## \* Adhésion de la Communauté de Communes Bretagne Romantique (CCBR) à l'Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales (ARIC)

Afin d'accompagner au mieux les élus dans l'exercice de leur mandat, la Loi Engagement et Proximité de décembre 2019 a renforcé et encadré le droit à la formation des élus et a rendu obligatoire la formation des exécutifs durant la première année d'exercice. Pour faciliter l'accès aux formations pour notre territoire, la Communauté de Communes Bretagne Romantique a pris la décision d'adhérer à l'ARIC pour l'ensemble des communes membres.

M. le Maire Sébastien DELABROISE est désigné référent pour assurer le suivi de la formation tout au long du mandat.

### Infos Diverses

#### Une nouvelle secrétaire de mairie depuis le 20 juillet !

Depuis le 20 juillet 2021, la mairie de Lanrigan accueille sa nouvelle secrétaire de mairie, Mme Céline BEAUBOUCHER.

Nous lui souhaitons la bienvenue et nous vous remercions par avance de l'accueil chaleureux que vous saurez lui porter.

#### \* Travaux de rénovation énergétique : attention au démarchage abusif!

L'État incite les consommateurs à réaliser des travaux de rénovation énergétique en les soutenant grâce à des aides. Une aubaine pour certaines entreprises peu scrupuleuses qui en profitent pour démarcher sans retenue. Pompes à chaleur, panneaux solaires, chaudières... des entreprises revendiquent être mandatées par un organisme public officiel dans le but de vous faire signer un bon de commande ou un devis assorti d'un crédit, avec l'appui d'un discours commercial agressif vous forçant la main.



Les associations de défense des consommateurs dénoncent régulièrement ces abus et constatent, lors de leurs permanences, une hausse des plaintes de consommateurs victimes de ces situations abusives. La vigilance est donc de mise!

#### Sachez repérer les incitations frauduleuses :

- Depuis la loi du 24 juillet 2020, le démarchage téléphonique concernant la rénovation énergétique est interdit mais les abus persistent. Pour vous en prémunir, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur le site <u>bloctel.gouv.fr.</u> Les professionnels ne pourront alors plus vous contacter téléphoniquement sauf ceux avec lesquels vous avez un contrat en cours.
- Sachez que les organismes publics ne pratiquent jamais de démarchage à domicile. Si un (pseudo) opérateur de rénovation énergétique se présente à votre domicile, sans rendez-vous, en prétextant qu'il est mandaté par l'Etat, la prudence est de mise. En effet, seuls les travaux réalisés par les entreprises certifiées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) vous permettent de bénéficier des aides de l'Etat, de l'Ademe, de la Région ou du Département. Alors pour faire appel à des professionnels de confiance, rapprochez-vous du réseau Faire ou de l'Agence nationale de l'habitat.

#### Ayez les bons réflexes!

- Ne vous précipitez pas pour donner votre accord, même si l'offre commerciale semble alléchante. En effet, des sociétés n'hésitent pas à vous faire miroiter des aides financières vous promettant de n'avoir quasiment rien à payer.
- Faites établir plusieurs devis pour comparer les offres et prenez le temps de la réflexion. Ne signez jamais d'engagement le jour même, ne donnez pas vos coordonnées bancaires et ne versez pas d'acompte (encore moins en espèces).

**Bon à savoir :** si vous souscrivez un contrat dans le cadre d'un démarchage à domicile, vous bénéficiez d'un délai de 14 jours pour vous rétracter.

Si vous êtes victime d'un démarchage abusif :

- Rapprochez-vous d'une association de défense des consommateurs qui vous aidera dans vos démarches.
- Signalez cette pratique commerciale abusive sur la plate-forme Signal Conso de la Dgccrf (Direction générale de la concurrence, consommation et de la répression des fraudes).

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement–CTRC Bretagne, – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – <u>info@mce-info.org</u> – <u>www.mce-info.org</u>

#### On se simplifie la vie : tous les emballages se trient !

Terminé le pincement au cœur en jetant son pot de yaourt à la poubelle : l'extension des consignes de tri s'étend à tout



le territoire ! En place sur l'ex-territoire des Forêts depuis 2011, tous les habitants du territoire peuvent désormais expérimenter la simplification des consignes de tri depuis la réception de leur bac à couvercle jaune. Pots de yaourt, barquettes, films et sacs plastiques..., tous les emballages se trient et se jettent en vrac, sans sac, dans le bac à couvercle jaune ! Un doute sur le tri sélectif ? Téléchargez l'application « Guide du tri » de CITEO. Il suffit de rentrer le nom de sa commune pour connaître les consignes de tri. Le Smictom VALCOBREIZH a également édité un guide des faux-amis et des bons gestes de tri pour vous faciliter encore plus le tri à la maison.



### LE TRI SÉLECTIF Bac jaune

Emballages en plastique : flacons, bidons, bouteilles, pots, boîtes, sacs, sachets et films, briques et cartonnettes, boîtes, canettes, conserves et aérosols



### ORDURES MÉNAGÈRES Bac gris

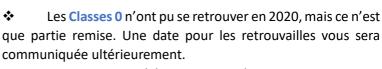
Très petits emballages (papiers de bonbons...), stylos, coquillages, couches, cotons, cotons-tiges, rasoirs jetables ...

 $\textbf{Suivez nous sur:} \ \underline{www.valcobreizh.fr} \ , \ \mathsf{Facebook:} \ \mathsf{Smictom Valcobreizh,} \ \mathsf{Twitter:} \\$ 

@valcobreizh et Youtube : Smictom Valcobreizh.

### À Vos Agendas





Vos contacts : Karine Delabroise et Magali Couvert.

Les retrouvailles pour les Classes 1 auront lieu quant à elles, le 13 Novembre 2021. Notez dès à présent cette date dans votre calendrier ! Pour toute information et réservation, contacter Aurélie Siret.

❖ A Lanrigan, la fête du Patrimoine aura lieu le Samedi 25 Septembre.



Une réunion d'organisation pour cette fête, ouverte à tous, est prévue le 27/08 à 20h30. Toutes les bonnes volontés sont invitées à participer.

#### ❖ Les Z'Amuzous sont de Retour!

Les Z Amuzous som de Reiou	<u> </u>	
Août	Septembre	
4 Les mercredis de la Belote et des jeux	Les mercredis de la Belote et des jeux	
Rdv 14h à la salle André Leray. Contact Janine Buan	Rdv 14h à la salle André Leray. Contact Janine Buan	
25 Les Mercredis de l'été s'installent à Lanrigan avec Ketelos, Trio de Jazz Manouche	8 Sortie Restaurant « Tête de Veau » à La Drolonnerie à Bonnemain Contact Janine Buan	
Octobre	Novembre	
<b>6</b> Les mercredis de la Belote et des jeux Rdv 14h à la salle André Leray. Contact Janine Buan	Les mercredis de la Belote et des jeux Rdv 14h à la salle André Leray. Contact Janine Buan	
Promenade ramassage des châtaignes à 15h Soirée Châtaignes à l'Harassoire		

#### Les Navettes Estivales

La CCBR propose un service gratuit de transport en commun aux habitants du territoire de la Bretagne romantique pour profiter de sorties loisirs à Combourg durant la période estivale.

La commune de Lanrigan est desservie par la ligne 4, les jeudis et vendredis aprèsmidi.

Ligne 4	Au départ	Au retour
Cuguen (Eglise)	13h55	18h00
St-Léger-des-Prés (Mairie)	14h05	17h50
Lanrigan (Mairie)	14h15	17h40
Tréméheuc (La Croix Verte)	14h25	17h30
Lourmais (Eglise)	14h30	17h25
Combourg (Bvd du mail - Cinéma)	14h45	17h10
Combourg (Rue de la libération)	14h50	17h05
Combourg (Piscine)	14h55	17h00
Combourg (Gare)	15h00	16h55



- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure
- La Communauté de communes ne prévoit pas d'accompagnateur pour le transport des usagers
- > Seules les personnes majeures sont autorisées à réserver les trajets
- L'entrée de la piscine ou du cinéma reste à la charge des usagers





Mairie de Lanrigan 14h-17h mardi - vendredi 02 99 73 01 85 mairiedelanrigan@orange.fr